



LA QUESTION LOUIS XVII

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Tél · 48 44 31 07

39, rue Anatole-France - 93130 NOISY-LE-SEC

Compte-rendu de la Réunion tenue le samedi 16 décembre 2000 au Restaurant "Le Louis XVII" 40, boulevard Malesherbes, à Paris 8^{ème}

Étaient présents :

M. Hamann

M^{me} de La Chapelle

M. Desjeux

M^{me} Pierrard

Président

Vice-Présidente

Secrétaire Général

Trésorière

et

Mmes

Alaux, Bodouroff, de Confevron, de Crozes, Desmangeot, Foin, Huvet, de Lavigne, Spitzer,

Wiener, Zannier,

M^{elle}

Coutin.

MM.

Bancel, Bouvet, du Chalard, Ducœur, Gautier, Huvet, Pietrek, Spitzer, Zufferey.

Étaient excusés :

Mme

Védrine,,

MM.

Chomette, Tremblay.

Après le déjeuner habituel, le Président ouvre la séance :

Rappel au Règlement :

Il est rappelé aux Membres qui souhaitent inviter des personnes lors de nos réunions, qu'ils doivent obligatoirement en obtenir l'autorisation préalable du Président.

I - La vie du Cercle

Du nouveau sur le cœur

M. Hamann s'est entretenu avec le possesseur des « cheveux de Damon ». Il est actuelement presque centenaire ; il nous accordera peut-être 3 cheveux à fin d'analyse.

Les archives du Docteur Locquart à Lyon

M. Hamann à écrit aux archives de la police de Lyon ainsi qu'aux archives départementales afin de retrouver les dossiers du Docteur Locquart. Le directeur de l'école de Police de Lyon, possible descendant de Richemont, à signalé qu'il possède des archives privées du Docteur Locquart.

II - MADAME ROYALE ET SES MYSTÈRES

par René Huvet

Selon LENOTRE, SAINTE-CLAIRE DEVILLE et SAXE-ALTENBOURG

INTRODUCTION

Monsieur Hamann a présenté mon exposé comme "un récit pas comme les autres". Ce titre me plaît assez, parce qu'il laisse entendre qu'il y a une autre histoire que l'histoire officielle, ce dont je suis convaincu. L'existence même de notre Cercle et le combat qu'il mène pour la vérité témoignent de la réalité de l'Autre Histoire, qui est la vraie.

La question que pose Madame Royale lorsqu'elle devient duchesse d'Angoulême introduit à l'Autre Histoire au même titre que la question Louis XVII. Je l'étudierai à partir de l'ouvrage de Lenôtre "La Fille de Louis XVI" (1907), travail d'un grand historien qui maîtrise son sujet ; je convoquerai à la barre Sainte-Claire Deville avec "L'Orpheline de la prison du Temple" (1929) qui concentre son attention sur les derniers temps de la captivité, et Frédéric de Saxe-Altenbourg, avec "L'Énigme de Madame Royale" (1954), oeuvre d'un historien discuté et discutable, certes, mais qui a le mérite de rassembler les conclusions d'une vaste école d'historiens allemands, parmi lesquels Bechstein (1854), Brachvogel (1873), Human (1883), Maeckel (1926) et Daehne (1929). Je compléterai ma documentation avec l'excellent petit livre de Noëlle Destremau, Membre du Cercle, "Madame Royale et son mystère" (N.E.L. 1991). Je devrais faire intervenir aussi Castelot, Monique de Huertas et Bernard Cartron, que Mme Bodouroff nous a recommandé, mais je ne peux tout prendre en compte dans le cadre limité d'une analyse de livres.

Je suivrai le plan de Lenôtre, en trois parties : le Temple, l'Échange et l'Exil. Il se trouve que Sainte-Claire Deville complète Lenôtre dans sa première partie, et que Saxe-Altenbourg le complète dans ses deuxième et

troisième parties.

G. Lenôtre étudie l'histoire de Marie-Thérèse de France du 9 Mai 1794 (départ de Madame Élisabeth pour la guillotine) au 10 Juin 1799 (mariage avec le duc d'Angoulême). Il reproduit d'autre part le mémoire original de Madame Royale. Sainte-Claire Deville s'intéressez surtout au problème de la révélation à Madame Royale des malheurs de sa famille. Ni Lenôtre, ni Sainte-Claire Deville ne soulèvent la question d'une éventuelle substitution de personnes, même si, à plusieurs reprises, Lenôtre laisse percer son étonnement devant les changements qu'il constate dans la personnalité de Marie-Thérèse. Dans ses carnets, toutefois, il découvre l'existence de la Dame d'Eishausen et se pose nettement la question, en ajoutant: « Voici qui me paraît fort! ».

L'ouvrage de Saxe-Altenbourg est radicalement différent des deux autres, en ce sens qu'il ne doute pas de la substitution et qu'il s'attarde sur le mystère de la Dunkelgräfin. Comme il ne s'agit malgré tout que d'une hypothèse et comme cette hypothèse peut être détachée de mon sujet, je n'y ferai qu'une brève allusion.

A. LES DERNIERS MOIS DE LA CAPTIVITÉ

1° Les visiteuses:

Lenôtre rappelle d'abord la visite que fit à Marie-Thérèse, le 11 mai 1794, Maximilien de Robespierre, ce qui lui donne l'occasion de la décrire: « Elle était jolie, quoique maigre et délicate; elle avait le teint blanc, la peau fine, mais gâtée par une humeur dartreuse qui se manifestait sur ses joues par des rougeurs; de grands yeux bleus à fleur de tête donnaient à son visage une expression de candeur et d'étonnement ». Et l'historien souligne utilement que Marie-Thérèse est « privée de soleil, d'espace, de grand air, d'amusements, de soins et de confiance, obligée à une attitude, au temps critique où la jeune fille devient femme... ». On imagine sans peine les graves conséquences psychiques de cette situation. Il y a plus grave : Madame de Boigne reproduit dans ses "mémoires" une lettre de Caroline de Naples, datée du 8 octobre 1794, dans laquelle on lit au sujet de Madame Royale: « Personne ne veut me parler ouvertement de son malheur et ceci suffit à me persuader qu'elle a perdu son honneur ». Lord Glenbervie, lui, va droit au but dans une lettre du 15 Novembre 1793 : « on apprend que la jeune Madame, sœur de Louis XVII, qui n'a, je crois, que quinze ans, attend un enfant ».

Je reviens à Lenôtre, qui écrit que, très vite après la mort de l'enfant du Temple, le Comité de Sûreté Générale demanda à la Commission de police administrative les noms de trois femmes parmi lesquelles il choisit une compagne à la fille Capet. C'est la citoyenne Chanterenne qui fut nommée. Comme son mari travaillait à

ladite commission de police, la Chanterenne nous semble des plus suspectes.

Aussitôt, de nombreuses candidatures se déclarent, s'offrant à "donner des soins à Marie-Thérèse Charlotte de Bourbon": Mesdames Hue, Fréminville, de Mackau ... Seule, cette dernière est tout d'abord autorisée à rendre visite à la prisonnière, mais Madame de Chanterenne fait observer au Comité de Salut public que cette agitation rend sa mission difficile, sinon impossible. on aimerait savoir la vraie nature de cette mission.

Et voici d'autres visiteuses: Madame Varenne, Madame Laurent. Et puis, un personnage étrange, la prétendue

comtesse de Montcairzin.

2° L'affaire Montcairzin-Mornand:

Le 17 Août 1795, Stéphanie-Louise, née des relations du Prince de Conti avec la duchesse de Mazarin, qui se disait donc la cousine de Marie-Thérèse, obtient la permission d'entrer au Temple. Les deux jeunes femmes se témoignent vite beaucoup d'amitié, sous l'oeil sévère de Mme de Chanterenne, mais Lasne finit par interdire l'accès au Temple à la comtesse. Stéphanie-Louise multiplie les démarches pour revenir auprès de madame Royale. Celle-ci est interrogée : accepte-t-elle la comtesse pour compagne ? Marie-Thérèse, à notre surprise, répond négativement.

L'affaire va se compliquer. Stéphanie-Louise, toujours selon Lenôtre « ut instruite que ce même Comité avait écroué une fille perdue de réputation, sous les noms de Stéphanie-Louise de Bourbon, comme étant folle, et que cette femme avait été payée pour faire en son nom, jusque dans les bureaux des comités, les actes de démence les plus caractérisés ». L'arrêté du Comité stipule que la comtesse, « attaquée de folie, détenue aux orties, sera transférée à la maison d'arrêt de Pélagie jusqu'à nouvel ordre ». Stéphanie-Louise, alors, instruite de la détention de cette femme et de son nom, Manon (ou Marie) -Rosine Mornan, comprend, ou croit comprendre la raison du refus de sa cousine de la recevoir au Temple.

Sainte-Claire Deville, lui, pense que Stéphanie-Louise a « gravement contrevenu à quelque consigne du Temple et que le Comité de Sûreté Générale a été immédiatement informé de ce manquement ...Tout cela, ajoute-t-il, est de la plus rigoureuse exactitude, et l'histoire tout entière peut être reconstituée d'après les documents d'archives, telle à que Stéphanie-Louise elle-même l'a racontée ... Elle a nommé la femme qu'elle affirme avoir joué en son nom un rôle de folle. Or, une nommée Marie Mornan, ou Mornand, dite Rosine, avait un dossier au Comité de Sûreté Générale, on le trouve encore aujourd'hui aux Archives Nationales. A ce détail près que la profession et l'adresse indiquées par Stéphanie-Louise s'appliquent à une soeur de Marie Mornand, il nous éclaire complètement sur toute l'histoire de cette substitution ... »

Sainte-Claire Deville retrace la vie de Marie-Jeanne Mornand, qui avait vingt-six ans en 1795. « Sa mère la mit en apprentissage , mais elle se débaucha tant et si bien qu'en Juin 1789 on fut obligé de lui faire faire pour la première fois connaissance avec la Salpétrière. Elle n'en sort que le 3 Septembre 1792. Jusqu'en Juillet 1793, on ne la voit plus reparaître, mais le 10 décembre, la voici qui vient faire au Comité de Sûreté générale une déclaration qui lui est payée cent livres. Trois jours après, un arrêté autorise la citoyenne Mornand à entrer à l'Hôtel-Dieu et à parler à la citoyenne Tizon ... Et nous voici, par ce détour, conclut Sainte-Claire Deville, ramenés au Temple où les époux Tizon ne manquaient pas d'espionner les prisonniers »

« Ainsi donc, poursuit l'historien, il y a, depuis le 7 octobre jusqu'aux derniers jours de Brumaire (20-21 novembre) et encore au delà (novembre-décembre), une femme, folle au moins en apparence, qu'on hospitalise dans diverses prisons sous le nom de Stéphanie-Louise de Bourbon... » Et il juge le récit de cette femme « invraisemblable, mensonger et incomplet », estimant que « l'acceptation si facile de ce nouvel état-civil par Marie Mornand, son refus d'en dire plus long à ce sujet lors de son entrée à Sainte-Pélagie, sont des preuves de sa complicité dans une comédie qui se joue ».

Il est difficile de suivre Sainte-Claire Deville dans l'interprétation qu'il donne de cette comédie, à savoir la nécessité de perdre Stéphanie-Louise dans l'esprit de Marie-Thérèse parce que la comtesse lui aurait révélé la mort de Louis XVII par empoisonnement. Il me semble que l'on assiste plutôt à l'exécution d'une savante stratégie en vue de quelque obscur dessein d'une importance historique considérable. Stéphanie-Louise est, de toute évidence, manipulée. En effet, elle s'adresse à Bergoeing, celui qui lui avait donné son autorisation, et Bergoeing lui affirme que la mesure ne vient pas de la police.

C'est donc qu'elle vient de l'autorité politique et qu'elle s'inscrit dans un plan.

Et voici mon hypothèse. Je note tout d'abord que Mme de Chanterenne, dans un rapport au Comité, se vante d'avoir ramené le calme et la sérénité dans la raison de Marie-Thérèse, ce qui suppose que cette raison était perturbée. Sans doute le malheur et l'opprobre précédemment évoqués y sont-ils pour quelque chose. Que faire d'elle dans ces conditions ? Il devenait impossible de l'envoyer en Autriche alors que les négociations avec Vienne étaient engagées. L'interner à la Salpétrière, au moins pour un temps, avant de lui trouver une retraite discrète et protégée, était une façon de s'en débarrasser. Mais il fallait, pour exécuter cet audacieux projet, une stratégie utilisant les talents d'espionne d'une Marie Mornand, peut-être aussi la complicité de sa soeur, sans oublier la généreuse et naïve passion de la comtesse de Montcairzin pour sa royale cousine ...

On ne sait ce que devint Marie Mornand. Elle prolongea quelque temps son séjour au quartier des folles

de la Salpétrière, puis, si l'on en croit Sainte-Claire Deville, elle disparut.

Évidemment, s'il y a eu substitution, il faudrait dire quelle fut la substituée. Laissons pour le moment cette question en suspens et intéressons-nous à Madame de Tourzel et à sa fille Pauline, dont Madame Royale réclama la présence au Temple. Lenôtre écrit que « Madame de Tourzel fut fort étonnée en retrouvant la jeune princesse qu'elle avait quittée trois ans auparavant "faible et délicate" » Elle découvrit une femme « belle, grande et forte, avec un air de noblesse qui prêtait à sa physionomie beaucoup de caractère ». Cette personne ne ressemble pas, en effet, à la jeune fille au teint blanc, à l'humeur dartreuse et au visage candide que Robespierre nous a décrite précédemment.

Pour en finir avec Stéphanie de Montcairzin, je relève, dans un autre ouvrage de Lenôtre, le tome 4 de "Vieilles Maisons, Vieux Papiers" à la fin d'un grand chapitre consacré à la comtesse, ces lignes qui anticipent sur ce que je vais dire : « Lors de la Restauration, elle rentra à Paris, tenta de se rapprocher de la duchesse d'Angoulême, de lui rappeler les entrevues du Temple. Madame fit répondre à la solliciteuse que son nom ne lui rappelait rien, qu'elle n'avait pas souvenir de l'avoir jamais connue ». Stéphanie n'insista plus. Avait-elle compris qu'il était inutile d'insister, la duchesse n'étant pas la cousine à laquelle elle s'était attachée ?

3° La prisonnière:

Sainte-Claire Deville relève une étrange lacune dans le récit de Madame Royale : « Il paraîtrait assez naturel, si la jeune princesse a écrit librement, qu'elle veuille dire quelques mots du régime de liberté relative qui lui a été accordé depuis la fin de Juin 1795, qu'elle veuille exprimer sa reconnaissance pour les soins délicats dont l'entoure Mme de Chanterenne, qu'elle dise enfin comment elle a appris les malheurs qui lui ont enlevé tous ses parents. On s'explique mal qu'elle arrête ainsi cette histoire des événements du Temple à la mort de son frère ... Si, au contraire, elle est discrètement surveillée, l'omission devient alors tout à fait compréhensible. S'il lui fallait mettre sur le papier la singulière histoire des visites de Stéphanie-Louise et de leur interruption, ne serait-

elle pas amenée à creuser davantage ce sujet scabreux, à s'étonner de certaines singularités ? ». En réponse à la question de l'historien, mon hypothèse d'une substitution à ce moment-là aide à comprendre que la substituée n'ait pas complété le journal de Marie-Thérèse.

Il est connu que, dans les dernières semaines d'octobre, Madame Royale se fit beaucoup voir dans le jardin du Temple, et qu'on lui manifesta, des maisons du voisinage, beaucoup de sympathie. Mais Lenôtre note qu'elle ne répondit qu'avec froideur et hauteur à ces témoignages chaleureux. Cette même sécheresse frappera beaucoup ceux qui la retrouveront à la Restauration, et on sait qu'elle n'était pas dans la nature de Madame Royale.

A la mi-novembre, les choses changèrent. Madame de Tourzel avait-elle imprudemment confié son étonnement devant le changement de la princesse ? Elle fut internée, relâchée, mais interdite d'entrée au Temple, ainsi que sa fille. Mme de Chanterenne, au contraire, se vit interdire d'en sortir, et le Temple redevint une prison. Les préparatifs du départ se précisaient; déjà l'Autriche avait averti que Madame Royale, lorsqu'elle serait à Vienne, ne verrait plus de Français et qu'on ne tolérerait auprès d'elle aucune des personnes qui avaient vécu au Temple en sa compagnie. En revanche, à une demande de l'Autriche concernant la participation de Madame de Tourzel au voyage, le Directoire répondait par un refus.

B. LE VOYAGE ET L'ÉCHANGE

1° Sophie Méchain:

Pour accompagner Marie-Thérèse, on désigna finalement Madame de Soucy avec son fils âgé de seize ans et demi (est-ce Philippe-Charles, selon le "fonds Mackau" consulté par Mme de la Chapelle selon le C.R. du 19 décembre 98), Catherine Varenne, François Hue, Gomin, le cuisinier Meunier et le valet de chambre Baron. Le responsable de l'expédition était le capitaine de gendarmerie Méchain. Il devait passer pour le père de la

princesse, qui voyageait incognito avec le prénom de Sophie.

Arrêtons-nous un instant sur ce prénom pour rappeler que la duchesse d'Angoulême signera quelquefois du nom de Sophie de la Meilleraye : est-ce une indication sur son origine ? Dans le C.R. de la réunion du 17 Avril 1999, M. Delorme nous a fait connaître une très curieuse lettre du chevalier d'Arbes au comte de Berryer. Il s'agit sans doute d'un faux-dauphin, mais il est intéressant qu'il distingue nettement la duchesse d'Angoulême de Madame Royale et qu'il appelle la duchesse Sophie de la Meilleraye. La duchesse de Mazarin avait épousé le marquis de la Meilleraye et la fameuse Stéphanie-Louise se disait fille de la duchesse de Mazarin, donc apparentée aux Meilleraye. Y aurait-il une piste de ce côté ?

2° Ernestine Lambriquet:

Selon Lenôtre, il était entendu qu'on emmènerait avec Marie-Thérèse et à sa demande la jeune Ernestine Lambriquet, mais on ne trouve pas mention de sa présence au cours du voyage. On a beaucoup parlé de cette personne et il me faut en dire un mot. Ernestine Lambriquet avait été la compagne de Madame Royale à Versailles. Élevée par Marie-Antoinette comme si elle eût été sa fille, elle avait le même âge que Marie-Thérèse et, parait-il, lui ressemblait, ce qui n'était pas surprenant si, comme on l'a prétendu, elle était une bâtarde du Comte de Provence ... Il n'en faut pas plus à Saxe-Altenbourg pour la désigner comme celle qui deviendra la duchesse d'Angoulême. Il est vrai que Saxe-Altenbourg renvoie à Lenôtre, qui affirme qu'on ne put découvrir sa retraite lorsque Madame Royale demanda à la revoir.

Noëlle Destremau indique qu'Ernestine est morte en 1812 et elle tranche la question de la substituée en désignant à la place d'Ernestine sa soeur aînée Louise-Catherine qui, dit-elle, a disparu après 1795. Louise-Catherine, dit encore Noëlle Destremau, était ambitieuse, jalouse de sa soeur, dure et âpre au gain, bref assez

proche des descriptions que l'on fera de la duchesse d'Angoulême.

Saxe-Altenbourg fait observer que la duchesse d'Angoulême, à son retour en France, à la différence de Madame Royale au Temple, ne s'est pas du tout souciée de ce qu'était devenue sa chère amie d'enfance, ce qui est en effet curieux, sauf si elle la savait morte ...

3° La servante de l'Hôtel du Corbeau

Revenons à Lenôtre, pour noter que Benezech, en mettant Marie-Thérèse dans sa voiture, lui parle du « rôle qu'elle doit jouer ».

Quel rôle? La berline, tout au long du voyage, sera précédée par un officier de dragons qui annoncera le passage de la fille de Louis XVI: « Lombard, de Langres, prétend qu'un individu chargé de l'accompagner, au lieu de taire, comme il le devait, le nom de la princesse, semblait prendre à Lâche de le faire deviner ». Et Lenôtre d'ajouter : « Cela ne ressemble guère aux précautions du craintif Méchain; je croirais plutôt que l'indiscrétion vint d'un peintre qui, depuis Paris, suivait Marie-Thérèse et parvint à faire son portrait en saisissant à toutes les stations le moment de donner quelques coups de pinceau sans être aperçu ». Bref, en dépit des consignes de Méchain, on s'efforce de convaincre le public qu'il s'agit bien de madame Royale ...

On connaît l'affaire du trousseau préparé par le Directoire et que la princesse refusa. Les robes n'étaientelles pas à ses mesures ? Bacher, le secrétaire de l'ambassade de France à Bâle, écrit à son ministre que la citoyenne Soucy l'a prié « de vouloir bien leur envoyer une marchande de modes » et qu'elle a ajouté que « sa

pupille souhaitait éviter le déplaisir de rencontrer des émigrés ».

A l'Hôtel du Corbeau de Huningue, où Marie-Thérèse attend l'échange avec le groupe de prisonniers rendus par l'Autriche, on sait qu'une femme « réussit à déjouer les surveillances et, déguisée en servante, sous le prétexte de porter un broc d'eau, parvient à pénétrer chez la princesse ». Comme on ne la voit pas ressortir, on se pose des questions. Mais d'autre part, si elle a pris la place de Madame Royale, comment celle-ci réussit-elle à

disparaître?

En conclusion de cette deuxième partie, je donne l'opinion de Saxe-Altenbourg, qui diffère de l'hypothèse que j'ai formulée précédemment: « A mon avis, écrit-il, la substitution n'a pu se faire que pendant ces journées de décembre, mais je ne suis pas en mesure de préciser l'endroit où elle a eu lieu. Je tiens pour impossible qu'elle ait été faite au Temple, car la sévère surveillance dont les prisonniers étaient l'objet aurait nécessité un trop grand nombre de complices, tandis qu'à Huningue, il n'y avait que quatre ou cinq témoins, sur le silence desquels on pouvait compter si toutefois, comme je l'ai toujours cru, tout ceci s'est passé avec le plein accord de la princesse, et même sur son désir explicitement exprimé » Sur le fait même de la substitution, nous disposons d'une lettre de la Reine Caroline de Naples probablement de janvier 1796, adressée à Madame d'Osmond, qui dit textuellement : « Je souffre de véritables tourments en songeant que ces gredins ... se permettent de livrer une jeune fille qui n'est pas du tout la fille de ma sœur ... ».

C. L'EXIL ET LE RETOUR

1° Vienne:

L'homme le plus en vue de la colonie française de Vienne était le cardinal de la Fare, ci-devant évêque de Nancy, qui connaissait bien la famille de Louis XVI. « De ceci, dit Lenôtre, tout le monde était assuré, c'est que l'empereur, à moins de rompre avec le roi de France, ne pourrait interdire à Mgr de la Fare l'entrée à la Hofburg : lui-même s'attendait à être convoqué par la princesse. L'indignation fut générale lorsqu'on apprit que Mgr l'évêque de Nancy, pas plus que les autres, n'aurait accès auprès de la fille de Louis XVI ... Mgr de la Fare prit donc l'humiliation en patience ». Mais pourquoi la princesse crut-elle nécessaire d'envoyer son portrait au cardinal, comme si elle craignait que, s'il venait à la rencontrer, il ne la reconnût pas ?

Le cardinal reçut une lettre du prince de Condé, alors cantonné en face de Strasbourg et qu'on avait soigneusement écarté de l'échange de Bâle. Une autre lettre était destinée à la princesse, à laquelle elle fut autorisée à répondre. Il faut savoir qu'on a laissé entendre que la duchesse d'Angoulême pouvait être une Condé. Saxe-Altenbourg cite à ce propos l'historien allemand Human, qui prétendit que la princesse Louise de Condé, soeur du Duc d'Enghien, aurait disparu en 1799, et un autre historien allemand, Daehne, qui déclara que la même Louise de Condé aurait supplanté « violemment » Madame Royale. Saxe-Altenbourg réfute ces affirmations, mais cite néanmoins l'étonnante parole de la dernière souveraine de Hanovre, la Reine Marie, qui avait avoué sa certitude que la duchesse d'Angoulême n'était pas Madame Royale. Pressée de préciser qui donc alors était la duchesse, elle avait répondu: « Elle peut avoir été une Condé ».

On sait avec quelle sécheresse Marie-Thérèse ordonna à Madame de Soucy de quitter Vienne. Celle-ci, inquiète d'y voir rester Hue et Cléry, tenta de les desservir afin de les éloigner. Pourquoi ? Et qui servait-elle ? La

Fare, dans sa correspondance, dit qu'elle avait un plan, mais lequel?

Le cardinal parle aussi d'une lettre de Marie-Thérèse à Louis XVIII dans laquelle elle s'engage à n'épouser que le duc d'Angoulême. L'Empereur devait en effet la marier, pour des raisons essentiellement politiques, à l'Archiduc Charles. Saxe-Altenbourg pense que l'Archiduc n'a pas voulu d'une épouse qui n'était pas Madame Royale.

Lenôtre note que dans l'atmosphère feutrée de Vienne, « l'esprit et le coeur de Madame, à force de se surveiller, se ferment ... À tous ceux qui, depuis sa sortie du Temple, se sont employés à la servir, à tous - sauf Hue et Cléry - elle témoigne une froideur proche parente de l'aversion ». Son attitude à l'égard de Fersen est caractéristique, car s'il y a une personne qu'elle devait être heureuse de revoir, c'était bien lui ... Il se rendit à Vienne en 1798 pour la voir et aussi pour régler certains problèmes financiers datant de la fuite de 1791. Mais il ne fut pas reçu par Marie-Thérèse. Pour le remboursement demandé, elle lui fit dire qu'il devait s'adresser à Louis XVIII. Et Fersen écrivit dans son journal: « Sa dame d'honneur m'a raconté que Madame était très avare et ne payait toujours qu'à contrecoeur ce qu'elle devait. Elle n'avait aucune sympathie pour son oncle et encore moins pour les émigrés qu'elle rendait responsables des malheurs de sa famille ». Saxe-Altenbourg ajoute ce commentaire: « Nous savons aujourd'hui que la duchesse d'Angoulême n'a jamais manifesté la moindre affection pour sa mère, le fait est certifié par Mme de Boigne dans ses "Mémoires" ».

Un jour, elle se rendit au couvent de la Visitation. Une élève, nièce du cardinal de la Fare, devenue la baronne du Montet nota le souvenir qu'elle gardait de cette visite. Je cite Lenôtre: « Elles virent paraître une personne vêtue de noir, au parler bref et brusque, marchant rapidement ... Madame traversa les cloîtres comme un trait, s'assit un instant dans une classe, reprit aussitôt sa course à travers le couvent, jetant de tous côtés des regards inquiets, s'élança dans les jardins de l'allure d'une femme qu'on poursuit, en fit le tour avec une précipitation stupéfiante, semblant éviter les yeux inondés de larmes qui se fixaient sur elle; puis, toute courante,

elle regagna la porte du monastère et disparut »

Et Lenôtre de conclure: « Il est temps de chercher quelle cause avait donné à cette fille de dix-huit ans cette âme farouche, ce dégoût de l'humanité, ce désir de réclusion et de solitude. Elle est si différente de ce qu'on l'a vue au Temple ... ». La cause cherchée, Lenôtre la trouve dans les marchandages dont elle fut l'objet en raison de l'héritage qui lui revenait, mais l'historien ne nous convainc pas, et on se demande si lui-même est convaincu de ce qu'il dit.

2° Mitau

Marie-Thérèse partit pour Mitau le 4 Mai 1799. Mitau, en russe Mitava, aujourd'hui lelgava, province russe de Courlande à l'époque, aujourd'hui en Lettonie. Elle y rejoignit, après un voyage d'un mois, Louis XVIII et sa famille. Après le roi, le duc d'Angoulême et la reine, Madame Royale rencontra longuement l'abbé Edgeworth de

Firmont, en tête à tête. Qu'avait-elle à lui confier - ou à confesser ?

Le 10 Juin, elle épousa son cousin le Duc d'Angoulême. on sait que celui-ci était impuissant.

L'hypothèse d'une substitution à Mitau n'est pas vraisemblable, et tout indique que s'il y a eu substitution, c'était au Temple ou à Bâle. mais il faut reconnaître que le lieu et le moment eussent été favorables, loin de la France et de Vienne, loin de ceux qui avaient connu Madame Royale, sauf Louis XVIII et les siens, qui dans cette éventualité auraient été dans le secret. Je note que cette solution arrangerait bien Saxe-Altenbourg, qui se plaint d'ignorer ce qu'est devenue Madame Royale entre 1795 et 1799.

3° Paris

Débordant des limites de son sujet, Lenôtre évoque la Restauration: « La Duchesse d'Angoulême, dit-il, était la seule personne de la famille royale dont le souvenir existât en France ... C'est elle que tous les yeux cherchaient dans le cortège, lors de la rentrée du roi à Paris »". Aux Tuileries, elle se montra froide, gauche et maussade.

Lenôtre poursuit: « Ici encore, on l'excusa, comprenant combien devaient ai être déchirants ses souvenirs et violente son émotion; mais ce qu'on ne comprit pas, c'est l'accueil que, dès ses premières audiences, elle réservait aux royalistes fidèles, aux chouans, aux amis des mauvais jours, à tous ceux qui, ruinés par la Révolution, ayant tout sacrifié, tout perdu au service de la "bonne cause", venaient à la fille de Louis XVI comme à une Providence, certains de trouver là appui, reconnaissance et consolation. Il fallut vite déchanter. Tout ce qui rappelait la période révolutionnaire faisait horreur à Madame. Déjà, lors de son passage à Brunswick, le Prince régnant lui ayant présenté un Français nommé Colin qui, étant un jour de garde au Temple, avait eu l'occasion de rendre un service à la reine prisonnière. Madame, à son aspect, s'évanouit; quand elle revint à elle, elle expliqua que ce Français n'avait pas de perruque et qu'elle ne pouvait supporter la vue des cheveux ras ... » Explication bien piètre pour dissimuler peut-être la peur d'avoir à soutenir une conversation avec le gardien Colin ... « On pourrait citer cent faits de ce genre" ajoute Lenôtre.

Madame du Montet, précédemment citée, revit à Paris Madame Royale et ne la reconnut pas. « Ce changement, écrit-elle, me parut naturellement bien plus grand, six ans plus Lard, quand je la revis pour la dernière fois; sa taille était épaisse, ses traits grossis, sa démarche plus brusque, ses paroles saccadées et le son de sa voix assez désagréable m'inspirèrent une sorte d'émotion pénible. Son maintien avait perdu la dignité que je lui avais vue durant sa première jeunesse ».

Lenôtre donne en note, dans sa deuxième partie, une indication qui pourrait aller dans mon sens, en montrant que la personne qui fit le voyage de Bâle était bien celle qui devint la duchesse d'Angoulême.

De passage à Chaumont en 1828, « elle voulut revoir l'hôtel où elle avait séjourné pendant deux heures, trentetrois ans auparavant. Mme Royer, l'hôtelière, tenait toujours la "Fleur de Lys". Exceptionnellement, ce jour-là, la Duchesse laissa percer son émotion et dit: « C'est bien vous qui m'avez autrefois fait si bon accueil, je ne l'ai pas oublié! » »

Saxe-Altenbourg rappelle en note ce que lui rapporta en 1823 la soeur de son père, la grande-duchesse Constantin de Russie: « Ma belle-mère m'a souvent rapporté, me dit-elle, qu'en 1834, à Carlsbad, où se retrouvaient alors les princes de toutes les cours européennes, on s'étonnait fort que la duchesse d'Angoulême eût toujours repoussé l'idée d'une rencontre avec Naundorff, et qu'elle fît tout pour l'éviter. C'était l'année où elle quitta précipitamment Pillnitz pour échapper à Naundorff qui avait annoncé sa visite, et où elle fit expulser de Prague Madame de Rambaud, qui s'était efforcée de la convaincre de l'authenticité de Naundorff. Dans le cercle des familles régnantes, on en vint à formuler ce dilemme : ou la duchesse sait pertinemment que Naundorff n'est pas le vrai Dauphin, et elle ne veut pas le voir pour cette raison, ou bien ... On laissait la phrase en suspens mais on ajoutait: il n'y a pas d'autre alternative ». Le deuxième "ou bien" signifiait que la duchesse n'était pas la soeur du Dauphin, mais cela n'impliquait pas que Naundorff fût Louis XVII. La duchesse d'Angoulême, si elle n'était pas madame Royale, redoutait la confrontation avec un homme dont elle n'était pas sûre qu'il n'était pas Louis XVII. Sa fuite est sans doute un aveu, et le fait le plus troublant de ce dossier déjà si chargé.

Un autre fait troublant est le chantage exercé par le médecin Lavergne auprès de la duchesse d'Angoulême, et qui a coûté à celle-ci sept millions de francs-or. A ce prix, il fallait que Lavergne sût des choses tout à fait redoutables ... Et l'on sait que la duchesse paya encore le silence de Madame de Soucy, de Hue et de Gomin, de Caron, garcon de cuisine du Temple, et aussi de Charlotte Robespierre.

ANNEXE

La Dunkelgräfin selon Saxe-Altenbourg

La thèse de Saxe-Altenbourg, qui s'appuie sur une douzaine d'historiens allemands des 19ème et 20ème siècles, dont le principal est Maeckel, est consacrée à l'énigme de Hildburghausen, qui fut capitale d'un duché réuni en 1826 à la Saxe-Meiningen. Dans cette ville, puis au château tout proche d'Eishausen, vécut un couple composé d'un diplomate hollandais, van der Valck, et d'une dame mystérieuse vivant cachée, mais non séquestrée, et dont l'identité n'a jamais été dévoilée. Elle était née en 1778 et de nombreux indices laissent supposer qu'elle pouvait être la fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Elle était d'une nature délicate et son psychisme était fragile. « on sait, dit Saxe-Altenbourg, qu'on se procurait des calmants pour parer à des crises d'hystérie possibles de la comtesse ». on l'appela « la Comtesse des Ténèbres ».

CONCLUSIONS

1° Les Différences

Dans son excellent petit ouvrage, Noëlle Destremau a résumé en douze points les différences troublantes qui opposent la duchesse d'Angoulême à la jeune Madame Royale. J'en extrait l'essentiel :

« Depuis l'enfance, la fille de Louis XVI aime les fleurs, les oiseaux, les bêtes. La duchesse d'Angoulême n'aime pas les fleurs et déteste les animaux. Madame Royale chante fort juste, elle joue très bien du clavecin et du piano. La duchesse n'est pas musicienne, ignore le solfège et ne sait pas se servir du clavecin qu'on lui offre à Mitau. Tous les contemporains disent la voix rauque et brusque de la duchesse; nous savons que madame Royale avait une très jolie voix. Enfin, et c'est pour moi une indication déterminante, l'écriture de la duchesse d'Angoulême, raide et serrée, diffère radicalement de celle de Madame Royale, souple, irréqulière et aérée. » Je ne parlerai pas des portraits, car je me méfie des conclusions tirées d'une iconographie souvent douteuse.

2° Ce mystère nous intéresse

Le problème traité ici n'est pas hors de propos, il concerne la question Louis XVII. En effet, Marie-Thérèse était le dernier témoin des années du Temple et elle survivait aux événements sanglants de la révolution. Si Louis XVII s'était échappé et vivait toujours, son existence menaçait le nouvel équilibre européen. Marie-Thérèse pouvait à tout moment reconnaître son frère, mais une substituée ne pouvait révéler la vérité sans se perdre ellemême et perdre avec elle la famille régnante dont elle faisait partie. En positif, on peut en effet reconnaître à la fausse duchesse, si tant est qu'elle fut fausse, un réel souci du salut de la monarchie. Saxe-Altenbourg va jusqu'à parler de son « idéalisme très élevé ». Cependant, on ne sauvera jamais la monarchie au prix du faux-semblant et du mensonge. Si la duchesse d'Angoulême n'était pas madame Royale, Louis XVIII et Charles X, qui ne pouvaient pas ignorer l'imposture, ont participé à l'obscurcissement de l'histoire et ont finalement perdu la monarchie.

Sources:

La Fille de Louis XVI (1794-1799) L'Orpheline de la prison du Temple L'Énigme de Madame Royale

G. Lenôtre Paul Sainte-Claire Deville Frédéric de Saxe-Altenbourg

Paris, Lib. Acad. Perrin, 1907, in-8, 309p Paris, Lib. Acad. Perrin, 1929, petit in-8, 244p Paris, Flamarion, 1954, in-12

Remarques de Mme de La Chapelle :

Les bruits de grossesse de M^{me} Royale ont été connus en Angleterre dès 1793.

Les Lambriquet ont eu 3 filles et 1 fils. La mère est morte dès 1788, laissant 2 enfants : Philippine dite Ernestine, et le fils Augustin Louis ; la 1ère fille, Louise Catherine était déjà morte.

M^{me} Royale détestait les émigrés, car elle les rendait responsables des malheurs de ses parents.

On a retrouvé dans le carrosse de van der Valck des lettres qui concernaient une femme qui serait l'épouse du général Barthélémy.

Remarques de M. Gautier :
- Dans ses mémoires M^{me} Royale dit le plus grand bien du comte d'Hervilly

Remarques de M. Zufferey:

On parle assez peu du conte de Chambord dans l'Affaire Louis XVII : alors qu'il avait une place qui le mettait au centre de cette affaire.

III - Les recherches

par Mme de la Chapelle

Jeanne Charlotte Gourlet et le mystère du Temple

Je ne crains pas de dire que le jour où l'on aura élucidé le rôle que la femme de Louis Gourlet a joué au Temple, un grand pas aura été fait vers la solution du problème de base de l'affaire Louis XVII :

Où et avec qui le petit Capet a-t-il été détenu entre le 19 janvier - date du départ de Simon- et le matin du 10 thermidor - date de l'arrivée de Barras au Temple ?

Pour répondre à cette question essentielle, il nous faut d'abord étudier lieux et personnages jusqu'ici peu ou mal connus. Nous commencerons par la citoyenne Gourlet.

Jeanne Charlotte Gourlet apparaît à un moment clef, juste avant que Louis Charles soit séparé de sa mère, le 30 juin 1793. C'est en effet ce jour là qu'un texte officiel (et exceptionnel) déclare :

« Nous lui avons demandé de prêter le serment de discrétion et de ne communiquer avec personne, ce qu'elle a promis et a fait à l'instant et nous a déclaré ne savoir signer. » Lu et approuvé par le Conseil Général de la Commune, ce 1er juillet 1793 (le lendemain) an II de la République.

X. de Roche note très justement : « Il est curieux que pour soigner une malheureuse aliénée - la citoyenne Tison d'ailleurs internée hors de la Tour, on fasse prêter à sa garde-malade un tel serment, qu'on n'a jamais songé à lui réclamer auparavant, alors qu'elle résidait déjà au Temple. »

Il y a une très bonne raison à cela : nous avons pu découvrir que Jeanne Charlotte ne s'est jamais occupée de la citoyenne Tison au cours de sa crise de folie ; c'est en effet une certaine Marie Mornand, dite Rosine, qui en fut chargée. Cette femme, auxiliaire de police, déclara en effet le 14 vendémiaire an IV , à l'hôtel de Brionne :

« Ayant été employée au Temple en qualité de garde-malade, elle avait besoin de différents papiers qui doivent être aux Archives Nationales. » Bien plus, c'est la Marie Mornand qui suivit la femme Tison à l'hôpital : un arrêté signé Laignelot, Dumont, Ingrand et Drouet « autorise la citoyenne Mornand à entrer à l'Hôtel-Dieu et à y voir et à parler à la citoyenne Tizon et lui fera donner (sic) tout ce qui est nécessaire pour qu'elle puisse écrire. » Il est donc très probable que Jeanne Charlotte , sous couvert d'un emploi fictif de surveillance de la femme Tison, fut en réalité chargée de la garde provisoire de Louis Charles pendant les premiers jours du « préceptorat » du savetier, en attendant l'arrivée de Marie Jeanne Simon. On estimait en effet que l'enfant ne pouvait se passer des services d'une « personne du sexe ».

Qui était donc cette femme de confiance ?

Jeanne Charlotte Pigalle avait épousé à Paris le 21 janvier 1772, en l'église St Eustache, Louis Gourlet, employé à la « maison d'Artois » . Gourlet fut balayeur de la Tour jusqu'au 1^{er} juillet 1793, date à laquelle sa femme et lui obtinrent des postes de responsabilité. D'abord guichetier au premier guichet, il fut nommé le 1^{er} ventôse (19 février 1794) porte-clefs de l'intérieur de la Tour, en remplacement de Monnier.

Le rôle de Jeanne Charlotte fut si secret qu'elle ne fut pas convoquée avec les autres employés lors des interrogatoires de ventôse et de germinal au Tribunal Révolutionnaire. Elle n'apparaît non plus ni dans les états nominatifs du personnel, ni dans les bordereaux de leurs appointements pour 1793 et 1794. (Notez cependant que les femmes n'étaient pas payées indépendamment de leur mari, quand celui-ci était employé au Temple. C'est aussi le cas de la citoyenne Simon.)

Et pourtant ... **Jeanne Charlotte Gourlet est toujours là !** En effet, une facture du Temple du 7 frimaire an II (28 novembre 1793) nous apprend qu' « *au 1^{er} étage couchait fa femme de charge* » Il s'agit de la petite Tour, car au premier étage de la grosse Tour, on avait enlevé le poêle du corps de garde supprimé en août.

On ramonera d'ailleurs le poêle de la petite Tour le 1^{er} mars 1794, et ceci est très important.

Une facture de Santot (maçonnerie) de la même époque note une fourniture de « 50 petits carreaux pour la chambre de la femme de charge. » A quoi donc était employée la citoyenne Gourlet, puisque les prisonnières faisaient elles-mêmes leur ménage, et que le citoyen Gourlet était le « garçon du Conseil », donc des municipaux? Nous aborderons cette question plus tard, avec le problème qui en dépend : celui de la Petite Tour. Elle était la seule de son espèce à pouvoir rentrer dans la prison du Temple, et même à y avoir son domicile! En effet, aucune autre femme, ni la citoyenne Lebaron, ni la lingère Rockinstroh, ni la femme et la belle-mère de Gagné, ni la citoyenne Lelièvre, ni la citoyenne Simon après son départ, n'avaient l'autorisation de pénétrer dans la Tour.

La citoyenne Gourlet mourut à Paris le 20 ventôse an VIII (11 mars 1800) Elle avait sans doute donné toute satisfaction, puisque son inventaire après décès du 8 floréal suivant nous apprend qu'elle et son mari étaient logés par le citoyen Santerre à la Rotonde du Temple (après la mort de sa femme, Louis Gourlet devra se contenter d'une simple chambre rue Portefoin).

Madame Gourlet disposait à son décès d'une coquette garde-robe en lingerie . Qu'on en juge :

« quatre déshabillés, dont un de mousseline et l'autre de taffetas rayé fond rouge, trois corsets, un mantelet d'indienne, un petit manchon garni d'édredon et couvert de satin noir, un mantelet de taffetas noir garni de dentelles, une coiffe de taffetas noir ouaté, deux fichus de mousseline, quatorze bonnets de mousseline et linon à deux rangs dont onze garnis de petite dentelle, huit fichus dont sept de mousseline, huit autres fichus de batiste, deux paires de bas de soie noire, vingt paires de bas de coton blanc, seize mouchoirs, dix-sept chemises etc. (les robes et jupons n'apparaissent pas, sans doute prélevés ou vendus auparavant ...)

Dans l'inventaire après décès de son mari, le 18 germinal an IX, donc un an plus tard, il ne reste plus grand

chose à Louis Gourlet :

quelques chemises, un pantalon, des bonnets de nuit.., et une paire de pistolets.

On mit les scellés sur ses papiers . Mais ceux de sa femme avaient déjà été soustraits l'année précédente, car il ne restait plus à Jeanne Charlotte ... que son contrat de mariage. On s'assura donc définitivement de sa discrétion.

Ce sera en étudiant le rôle probable de la citoyenne Gourlet en l'an II que nous pourrons découvrir de nouveaux éléments sur la détention du « petit Capet ».

IV – Réflexions sur les notes d'un agent de Lord Grenville, sur des possibles événements nocturnes au Temple, fin mai 1794, et sur le comportement de Robespierre de juin 1794 au 9 thermidor an II

par Gérald Pietrek

Lors de la dernière réunion de notre Cercle d'Études Historiques, Mme de la Chapelle a bien voulu attirer notre attention sur un aspect de la question Louis XVII, dans lequel Robespierre aurait eu un rôle à jouer.

On se souvient que l'historien G. Lenotre, dans son ouvrage Louis XVII et l'énigme du Temple (1), mentionne les rapports qu'un agent adressait à Lord Grenville. Dans l'un d'eux, il est écrit que dans la nuit du 23 au 24 mai (1794), Robespierre alla chercher le Roi au Temple et le conduisit à Meudon. Le fait est certain, précise l'informateur, quoiqu'il ne soit connu que du Comité de salut public. Et l'agent d'ajouter : On croît être

assuré qu'il a été ramené au Temple dans la nuit du 24 au 25 et que ceci était un essai pour s'assurer de la facilité de s'en emparer (2).

Perspicace, Lenotre observe: Mais pourquoi, aussitôt le difficile transfèrement accompli, permettre la réintégration au Temple? C'est que, laisse alors entendre l'historien, c'est que Robespierre, qui voulait entreprendre de "mettre fin au martyre" de l'enfant royal, aurait tout à coup constaté que quelqu'un a "fait le coup avant lui", que l'enfant qu'il vient de tirer de l'infecte prison n'est pas le petit Roi! Bref, Robespierre se serait subitement aperçu qu'il a été joué, que le petit Capet s'est fait la malle!

Poursuivant son raisonnement, Lenotre relève, en la circonstance, un revirement singulier qui s'opère, à cette même époque, dans l'attitude de Robespierre, savoir que, dès les premiers jours de juin (1794), il est visiblement désemparé, qu'il déserte le Comité de salut public, mieux, qu'il résigne complètement sa part d'autorité dictatoriale et abandonne à ses collègues l'exercice du gouvernement. De plus, ajoute Lenotre, son plus fervent apologiste Ernest Hamel, cherchant à discerner les causes de ce renoncement subit, avoue "qu'il est assez difficile de se prononcer bien affirmativement à cet égard".

La chose paraît d'autant plus singulière que Robespierre lui-même, lors de la séance de la Convention nationale du 8 thermidor an II (samedi 26 juillet 1794), évoquant toutes les espèces d'impostures qui ont été insinuées pour me rendre odieux ou redoutable, reconnaît que depuis plus de six semaines (soit depuis début juin), la nature et la force de la calomnie, l'impuissance de faire le bien et d'arrêter le mal, m'ont forcé à abandonner absolument mes fonctions de membre du Comité de salut public.

Quoi, s'exclame Lenotre, l'argument arguant l'impuissance de faire le bien et d'arrêter le mal, est une bien piètre excuse pour un homme politique qui se replie après avoir engagé dans son jeu tant de partisans choisis et déterminés! Et d'interpeller le lecteur en s'interrogeant : cette impuissance n'en avait-il pas eu la nette vision du jour où il s'était vu frustré, alors qu'il croyait le saisir, de l'enfant royal, but secret de sa politique ?

À lire Lenotre, on peut conclure que, de début juin 1794 à la veille du 9 thermidor, Robespierre, choqué de n'avoir pu s'emparer du petit Louis XVII au Temple, s'est totalement replié sur lui même et retiré des affaires, que, désemparé, il a tout bonnement déserté ses obligations!

Au fil des ans, la légende s'est propagée et amplifiée en ce sens. On en a même extrapolé que Robespierre, déçu, déconfit, abattu, malade même, se serait dés lors laissé aller jusqu'au suicide politique des 8 et 9 thermidor an II!

Sur une observation pertinente de Mme de la Chapelle, qu'il n'en était rien de cette supposée désertion, que pour s'en convaincre, il suffisait de consulter les activités oratoires de Robespierre pendant la période incriminée, j'ai eu la curiosité de me plonger dans les interventions publiques du tribun révolutionnaire. Le constat est éloquent. On s'aperçoit, qu'en fait, l'intéressé est resté actif tout le temps. Ainsi, du 25 mai au 26 juillet 1794, il est intervenu 19 fois, parfois fort longuement et, souvent avec pugnacité, sur différents sujets, à la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité, c.a.d. aux Jacobins (3). 19 fois rien qu'aux Jacobins! Pour quelqu'un de désemparé, pour un déserteur, pour un désespéré en pleine dépression, cet activisme est tout de même fort insolite!

Il m'a donc paru important, de compléter ici utilement les propos de Mme de la Chapelle, en démontrant brièvement combien le supposé abattement de Robespierre est invraisemblable. Vérité historique oblige !

Dés lors, à supposer que Robespierre ait effectivement cherché le petit Roi au Temple dans la nuit du 23 au 24 mai 1794, on pourra peut-être donner raison à l'agent de Lord Grenville, lorsqu'il dit, après avoir observé que l'enfant avait été ramené au Temple la nuit suivante, qu'il aurait pu s'agir effectivement d'une tentative pour s'assurer de la facilité de s'en emparer.

Mais il y a encore autre chose. Bien que l'événement n'ai été supposé connu que des Comités, on trouvera peutêtre un indice de la véracité des dires de l'espion dans le récit même que nous fait Madame Royale de sa captivité au Temple (4). Elle raconte, en effet, qu'il vint un jour un homme, je crois que c'était Robespierre; les municipaux avaient beaucoup de respect pour lui. Sa visite fut un secret pour les gens de la tour, qui ne surent pas qui il était, ou qui ne voulurent pas le dire (5).

Communément, on situe cette visite discrète de Robespierre au Temple, tout de suite au lendemain de l'exécution de Madame Élisabeth, soeur de Louis XVI, soit le 11 mai 1794 (6). On se demande d'ailleurs bien en vertu de quoi ! Si pareille visite s'était produite à cette date, Marie-Thérèse Charlotte, encore sous le choc de la séparation d'avec sa tante, n'aurait pas manqué d'en faire le rapprochement chronologique. Quelques lignes plus loin, elle évoque bien les questions que, *le lendemain*, elle n'a pas manqué de poser aux municipaux de garde ! Or, dans son texte, la visite en question intervient après divers épisodes, donc manifestement plus tard. Et pourquoi pas, justement, dans la nuit soit du 23 au 24 mai, soit dans celle du 24 au 25 mai 1794 ? Certes, Marie-Thérèse écrit : *il vint un jour* et non pas: *il vint une nuit* ! Mais, peut-on supposer une visite incognito de Robespierre au Temple de jour, au sus et au vu de tout le monde ? ... De jour, il n'aurait pas pu passer inaperçu. Alors que la nuit ! ... Au reste, il se trouve, curieusement, que les nuits du 22 au 25 mai sont sombres. Pour cette période, le ciel est couvert, il fait froid, le baromètre est en baisse et il pleut en général. Quant à la lune, elle est à son dernier quartier descendant, la nouvelle lune étant pour le 29 mai (7)

Enfin, il faut aussi noter les anomalies que nous révèlent les pouvoirs des commissaires (8) et que Lenotre avait aussi notées (9), savoir que le 4 prairial (23 mai), le Conseil général de la Commune nommait d'avance les commissaires pour être de garde au Temple !i

- → le soir même, donc de 21h30 22h00 jusqu'au lendemain soir même heure;
- → le lendemain soir 24 jusqu'au 25 mai au soir;

→ le surlendemain 25 au soir jusqu'au 26 au soir.

Idem ensuite, quatre jours plus tard, le 8 prairial (27 mai), où les commissaires sont également nommés à l'avance pour le soir même, puis pour les deux soirs suivants.

Voilà exposé succinctement un faisceau de concordances bien singulières!

Ainsi, il s'est quand même peut-être passé quelque chose d'important fin mai 1794. Soit que le petit Roi a été enlevé et un substitué mis à sa place, soit, effectivement, qu'il ne s'agissait plus du petit Capet, celui-ci ayant déjà pris la poudre d'escampette, par exemple dès le 19 janvier 1794 avec les Simon. Robespierre, découvrant la supercherie, n'allait évidemment pas crier sur les toits et apprendre à l'Europe entière que la République a perdu le gage sur lequel elle fonde depuis si longtemps l'espoir d'entrer en composition avec ses ennemis (10)! Certes. dans ce cas, il eût put avoir un sérieux motif d'abattement. Son comportement prouve qu'il n'en a rien été. Est-ce à dire que la première hypothèse de l'évasion réussie serait la bonne ? ...

À ce stade, les fameux registres du Temple, en leur original comme en leur copie, pourraient certainement nous être d'un très grand secours. Et ils ont du avoir leur importance, sans quoi, Gomin ne se serait certainement pas tant emporté en surprenant Madame Royale, peu avant sa libération, fin 1795, en train de les compulser, en compagnie de Madame de Tourzel (11)! Mais, hélas, ils ont tous mystérieusement disparus depuis avril 1796, engloutis dans la nuit des temps ! Ont-ils été détruits ? Ont-ils brûlés dans les incendies de la Commune de Paris en 1871 ? ... Toutes les recherches pour les retrouver sont demeurées vaines à ce jour. Cette énigmatique volatilisation fera l'objet d'un exposé de ma part, lors de notre prochaine réunion. À suivre donc !... Et, comme le dit si bien notre vaillant Président: Va pour l'Histoire!...

Je vous remercie pour votre sympathique attention.

Notes:

- (1) Perrin, 1920/21.
- (2) Ibid. pp. 225, 226.
- (3) Oeuvres de Maximilien Robespierre, t. X Discours (du 27 juillet 1793 au 27 juillet 1794, par Marc Bouloiseau et Albert Soboul.

(4) Mémoires de Marie-Thérèse Charlotte de France, Mercure de France, 1968.

- (5) Ibid. p, 169.
- (6) Notamment Chantelauze et Beauchesne, selon une note de Lenotre qui semble admettre la date, ibid. p. 225.

(7) Journal de Physique de Chimie et d'Histoire Naturelle, par Jean-Claude Lamétherie, Paris, an II.

- (9) Lenotre, ibid. p. 226. Il précise et cela ressort clairement des pouvoirs des commis-saires, qu' ordinairement ils étaient nommés pour aller au Temple ce soir, sauf les veilles de décadis où la Commune, ne siégeant pas, désignait ceux du nonidi et du lendemain.

(10) Lenotre, ibid. p. 227.

(11) Mémoires de madame de Tourzel, Mercure de France, 1969, pp. 429,430. Cf. aussi Beauchsne in Louis XVII, Paris 1966, pp. 405,406.

V - Questions diverses

Mme Bodouroff nous informe que la visite à Versailles ne pourra avoir lieu qu'en semaine, avec une réservation 6 mois à l'avance.

M. Hamann note que dans le livre de J.P. Romain : L'affaire Louis XVII, trois aspects du problème (1952), on relève que si Louis XVII a été caché au Temple, il dû l'être dans la petite Tour.

La prochaine fiche iconographique (n° 17) sera consacrée à Adolf Ulrik Wertmüller.

La séance est levée à 17h00

le Secrétaire Général

Édouard Desjeux